

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2015

DÉLIBÉRATION n° 2015-12

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 28

Date de convocation :
27 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Stéphanie COLPIN, Ahmed DEBZA, Vincent PHILIPPE, Alain FAYEN, Joaquin TORRES, Hervé POTHIER-DENIS, Frédéric CALVO, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Émilie CLARET, Sylvain LAVAL, Cécile POUREAU, Dominique PALIARD, Yves DELAHAYE, Gabriel JULLIEN, Christine TULIPE

Procuration : Norbert COLLIAT à Angèle ABBATTISTA, Dominique MAS à Joaquin TORRES, Chantal BREBION à Frédéric CALVO, Anne TOURMEN à Stéphanie COLPIN, Pierre TERRAES à Yannik OLLIVIER, Caroline PELISSIER à Mireille PERINEL, Élisabeth DELPHIN à Vincent PHILIPPE, Marie-Pierre FORESTIER à Dominique PALIARD, Florence LOMBARD à Yves DELAHAYE

Absent : Kamel BOUZERARA

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Dominique PALIARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

**Objet : SOLIDARITE – CULTURE – Conditions tarifaires de la salle Festive -
Maison des Moais**

Le rapporteur expose les faits suivants :

Pour toute location de la salle festive, les tarifs suivants seront appliqués à compter du 9 février 2015 :

SEMAINE

Demi-journée (du lundi au vendredi)	8h-12h30 ou 13h30-18h	75€
Journée (du lundi au vendredi)	8h-18h	150€
Soirée (du lundi au jeudi)	18h-22h	150€

WEEK-END

Demi-journée (vendredi/samedi)	8h-12h30 ou 13h30-18h	100€
Journée (vendredi/samedi)	8h-18h	200€
Soirée (vendredi/samedi)	18h-23h	200€

Le rapporteur entendu, le Conseil municipal après avoir délibéré
- ADOPTE la proposition du rapporteur

VOTE : POUR : 27

ABSENTION : 1 (Christine TULIPE)

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 03 février 2015

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication
Le Maire,
Yannik OLLIVIER

